

Durant leurs études dans les différentes spécialités de Polytech Grenoble, les élèves ingénieurs ont la possibilité de profiter de parcours spécifiques dans l'objectif d'avoir une formation qui réponde le plus possible à leurs attentes. Les demandes de suivi de parcours spécifiques doivent être **anticipées**, il n'est pas possible de candidater en même temps sur de multiples parcours. Il est primordial d'informer les responsables d'année et de spécialité des démarches entreprises. **Toutes les demandes doivent faire l'objet d'un accord de la spécialité.**

Table des matières

1. Transfert / mobilité au sein du réseau Polytech	1
1.1. Transfert dans le réseau en fin de troisième année	1
1.2. Mobilité dans le réseau en fin de quatrième année	2
2. 5 ^{ème} année en contrat de professionnalisation.....	2
3. Mobilité nationale (hors réseau Polytech).....	3
3.1. Double diplôme à l'IAE.....	3
3.2. Semestres à choix Grenoble INP-UGA (MANINTEC, PISTE)	4
3.3. Parcours thématiques : Graduate school.....	4
3.4. Aménagement des enseignements ou mobilité d'un semestre au d'une année au sein de l'UGA ou de Grenoble INP-UGA	5
4. Mobilité internationale	5
4.1. Mobilité d'un semestre ou d'une année.....	5
4.2. Double diplôme	5
5. Césure.....	6

1. Transfert / mobilité au sein du réseau Polytech

1.1. Transfert dans le réseau en fin de troisième année

- Un élève ingénieur ayant validé sa troisième année peut demander à bénéficier d'un transfert dans une autre spécialité du réseau Polytech. Ce transfert est éventuellement soumis à une obligation de s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.
- Un élève ingénieur admis à redoubler peut demander à bénéficier d'un transfert. Il devra s'inscrire à nouveau en troisième année dans la spécialité d'accueil.

- Un élève ingénieur non autorisé à poursuivre sa scolarité dans son école ne peut bénéficier du transfert dans une autre école du réseau.

Modalités de candidature :

A l'aide du formulaire de demande de transfert d'un élève ingénieur, d'une lettre de motivation et du relevé de notes du semestre 5.

L'élève ingénieur doit demander au plus tôt l'autorisation au responsable de sa spécialité d'origine puis prendre contact avec le responsable de la spécialité d'accueil. La date limite de la demande est le 31 mai. La décision de transfert et de réinscription éventuelle en troisième année est prise par les directeurs des écoles concernées sur proposition des responsables de spécialité, dans le **respect de son classement à l'entrée de la troisième année.**

1.2. Mobilité dans le réseau en fin de quatrième année

Seuls les élèves ingénieurs ayant validé leur quatrième année dans leur école d'origine peuvent être autorisés à suivre 1 ou 2 semestres de la cinquième année pour terminer le cycle ingénieur dans une autre école du réseau. Dans ce cas, l'élève ingénieur s'inscrit en cinquième année dans son école d'origine dont il obtiendra le diplôme s'il obtient les ECTS des UE de l'école d'accueil.

Cette mobilité en 5e année ne permet pas d'effectuer un contrat de professionnalisation dans l'école d'accueil.

Cette mobilité ne permet pas d'effectuer un double diplôme dans l'école d'accueil.

Modalités de candidature :

A l'aide du formulaire de demande de mobilité d'un élève ingénieur, d'une lettre de motivation et des relevés de notes des semestres 5, 6 et 7.

L'élève ingénieur doit demander au plus tôt l'autorisation au responsable de sa spécialité d'origine puis prendre contact avec le responsable de la spécialité d'accueil. La date limite de la demande est le 31 mai.

2. 5^{ème} année en contrat de professionnalisation

Les spécialités GGC, TIS, GeRi et Matériaux proposent aux élèves ingénieurs d'effectuer leur 5^{ème} année en contrat de professionnalisation. Le contrat alterne les heures d'enseignements, de travail personnel, d'accompagnement et d'évaluation à l'école et de missions réalisées en entreprise.

L'admission en cycle de formation sous statut d'élève ingénieur en contrat de professionnalisation est spécifique aux spécialités.

Les critères obligatoires sont les suivants :

- avoir validé la 4^{ème} année de la spécialité,
- avoir effectué une expérience à l'étranger validée par la spécialité,
- avoir fait valider par l'école la mission de contrat de professionnalisation,
- avoir exprimé ses motivations pour ce cursus,

Les critères suivants sont aussi pris en compte pour décider de l'admissibilité :

- avoir de préférence un score minimal au Linguaskill Business de 140,
- avoir de préférence obtenu l'intégralité des polypoints,

L'admission des candidats est conditionnée à la signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise. La durée du contrat doit être identique à celle de la formation.

Une réunion d'information est organisée en 4ème année par l'ingénieur conseil en formation et le responsable de l'année 5 en contrat de professionnalisation.

Modalités de candidature :

L'élève ingénieur doit transmettre une lettre de motivation au responsable de l'année 5 en contrat de professionnalisation.

3. Mobilité nationale (hors réseau Polytech)

L'élève ingénieur qui effectue une partie de son cursus dans un autre établissement d'enseignement supérieur est lié par un contrat d'études établi entre son école et l'établissement d'accueil. Ce contrat d'études décrit le programme d'études que l'élève ingénieur doit suivre et valider. Par ce contrat :

- l'établissement d'accueil s'engage à assurer les unités de cours convenues, en procédant si nécessaire à un aménagement des horaires ;
- l'élève ingénieur s'engage à suivre le programme d'études en le considérant comme une partie intégrante de sa formation ;
- l'école s'engage à garantir une reconnaissance académique totale de la période d'études effectuée dans l'établissement d'accueil, sous réserve de l'obtention des crédits stipulés dans le contrat d'études.

3.1. Double diplôme à l'IAE

Polytech Grenoble a un accord privilégié avec l'IAE de Grenoble pour un double diplôme Ingénieur Manager.

Les étudiants en double cursus en 5ème année suivent des cours supplémentaires à l'IAE, pour obtenir le master Management et Administration des Entreprises (MAE).

Ce parcours est rendu possible par une validation d'enseignements spécifiques de tronc commun et l'accord des responsables des formations, dès l'année 4.

L'élève ingénieur devra effectuer un semestre supplémentaire à la suite de sa formation d'ingénieur.

Toutes les informations :

<https://www.polytech-grenoble.fr/polytech-grenoble/double-diplome-avec-l-iae-155032.kjsp?RH=3199961053476916>

Modalités de candidature :

- En année 4, l'élève ingénieur intéressé doit annoncer à son responsable d'année et de spécialité sa candidature au double diplôme avant la commission préparatoire au jury du semestre 7 qui se prononcera au vu des résultats généraux de l'élève ingénieur. Il doit par ailleurs faire les démarches administratives de candidature auprès de l'IAE.
- L'IAE se prononce sur la candidature sous réserve de l'accord de la spécialité.

3.2. Semestres à choix Grenoble INP-UGA (MANINTEC, PISTE)

Il existe au sein de Grenoble INP-UGA la possibilité de faire un semestre à choix. Celui-ci se déroule durant le semestre 9 de la cinquième année.

Les élèves ingénieurs peuvent suivre les semestres à choix PISTE ou MANINTEC sous réserve d'acceptation de la spécialité et de la sélection pour l'un de ces semestres.

Plus d'informations sur PISTE « Pour une Ingénierie Sobre Techno et Eco-responsible » :
<https://ense3.grenoble-inp.fr/fr/formation/piste>

Plus d'informations sur MANINTEC "MANagement de l'INnovation TEChnologique" :
<https://ense3.grenoble-inp.fr/fr/formation/semestre-electif-management-de-l-innovation-technologique-manintec>

Modalités de candidatures :

L'élève ingénieur candidate en suivant la procédure de chaque structure porteuse du semestre à choix.

En parallèle, l'élève ingénieur remplit et transmet le formulaire de demande ainsi qu'une lettre de motivation à son responsable d'année et de spécialité.

En cas d'accord, l'élève ingénieur s'inscrit en cinquième année à Polytech Grenoble. La validation du semestre électif de l'école d'accueil permet la validation du semestre 9 de la spécialité d'origine.

3.3. Parcours thématiques : Graduate school

Répondre aux enjeux scientifiques et sociétaux de demain : c'est l'objectif de la Graduate school UGA (GS@UGA), un programme structurant et transdisciplinaire préparant les étudiants français et internationaux, pendant deux années (4^{ème} et 5^{ème} du cycle ingénieur), à la recherche en doctorat ou à l'insertion professionnelle directe.

Plus d'informations sur le Parcours thématiques SUMMIT ouvert aux étudiants des spécialités IESE et Matériaux :

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/graduate-school/summit-sustainable-microelectronics-and-microsystems-for-advanced-integrated-technologies-946428.kjsp>

Plus d'informations sur le Parcours thématique RISK ouvert aux étudiants des spécialités Matériaux, Gestion des risques et Géotechnique et Génie Civil :

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/education/graduate-school/risk-946412.kjsp>

Modalités de candidatures :

L'élève ingénieur candidate en suivant la procédure de chaque structure porteuse du semestre à choix.

En parallèle, l'élève ingénieur remplit et transmet le formulaire de demande ainsi qu'une lettre de motivation à son responsable d'année et de spécialité.

En cas d'accord, l'élève ingénieur s'inscrit en inscription principale à Polytech Grenoble.

3.4. Aménagement des enseignements ou mobilité d'un semestre ou d'une année au sein de l'UGA ou de Grenoble INP-UGA

Sous certaines conditions de motivation et de projet professionnel, les élèves ingénieurs de Polytech Grenoble peuvent suivre des enseignements, un semestre ou une année dans un des parcours de master de l'UGA ou de Grenoble INP-UGA. Cette procédure reste exceptionnelle et donne lieu à la signature d'un contrat pédagogique.

La demande et la mise en place de ces aménagements ou mobilités sont faites par le responsable de la spécialité.

4. Mobilité internationale

4.1. Mobilité d'un semestre ou d'une année

L'élève ingénieur a la possibilité d'effectuer un ou deux semestres de cours dans une université étrangère qui a des accords avec Polytech Grenoble ou Grenoble INP-UGA. La période d'étude effectuée en échange à l'étranger est validée par équivalence dans le cursus d'ingénieur.

4.2. Double diplôme

Polytech Grenoble a noué des liens plus étroits avec certaines universités de façon à pouvoir proposer un double-diplôme.

Les étudiants peuvent obtenir à la fois le diplôme d'ingénieur Polytech et celui délivré par l'université partenaire à l'étranger.

Dans le cadre d'un double diplôme, l'élève ingénieur effectue un semestre d'étude supplémentaire.

Toutes les informations :

<https://www.polytech-grenoble.fr/menu-principal/international/partir-a-l-etranger/>

Modalités de candidature :

Les candidatures s'effectuent d'octobre à décembre de l'année qui précède la demande de départ auprès du service des Relations Internationales (formulaire de séjour à l'étranger à retirer au service RI).

L'élève ingénieur doit également fournir une lettre de motivation, ainsi que la liste des enseignements envisagés à son responsable d'année et de spécialité pour discussion et validation avant le dépôt du formulaire de candidature. Les commissions préparatoires de chaque semestre doivent se prononcer sur l'autorisation de départ à l'étranger. L'acceptation

définitive est soumise à la qualité des résultats d'études durant les semestres précédant le départ.

5. Césure

Une année ou un semestre d'interruption, dite année ou semestre de césure, peut être accordée au cours du cursus, par décision de l'administrateur général sur avis de l'école.

La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage ;
- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur ;

Modalités de candidatures :

En premier lieu, l'élève ingénieur doit informer son responsable d'année et de spécialité et prendre rendez-vous auprès du directeur des études.

La demande formalisée composée des éléments listés ci-dessous devra être envoyée au moins deux mois avant le début du semestre ou de l'année de césure envisagé (durée comptée en dehors des périodes de fermeture ou de congés de l'établissement) :

- Lettre de motivation adressée à la directrice de l'école et détaillant les dates, motivations, projet professionnel et les modalités de réalisation de la césure.
- Éléments de preuve, de démarches réalisées pour l'organisation de cette césure

La demande doit être transmise sur l'adresse mail : polytech-scolarité@univ-grenoble-alpes.fr

En cas d'accord, une convention de césure sera établie et signée par l'élève ingénieur, la directrice de Polytech Grenoble et l'administrateur général de Grenoble INP-UGA.